

Version : Janvier 2021	Rapport d'exercice des droits de vote 2020	Référence : PG36
------------------------	---	------------------

Références Règlementaires :

- Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par PHILEAS ASSET MANAGEMENT lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Il répond aux exigences exprimées par l'AMF dans son règlement général aux articles 321-132, 321-134

PHILEAS ASSET MANAGEMENT exerce ses droits de vote en application de sa politique de vote.

1° Périmètre des fonds détenant les titres

- FCP Phileas Equity Europe
- FCP Phileas L/S Europe

2° Périmètre des titres votés

- Titres français
- Titres étrangers

3° Exercice des droits de vote

Phileas Asset Management n'a pas exercé de droit de vote.

4° Dépôt de résolution

Phileas Asset Management n'a pas déposé de résolution.

5° Informations complémentaires

Phileas Asset Management met à la disposition des clients le détail des votes sur simple demande.